

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation	
2026	MA_STD_39_26	Construction d'une maison unifamiliale	1686/4420 Section B de Manternach	Autorisée le: 04.03.2026 Affichage Certificat: <b>04.03.2026</b> Délai de recours: <b>04.06.2026</b>
2026	BE_HIE_1A_26	Construction d'une pergola	763/2667 Section D de l'Eglise	Autorisée le: 28.01.2026 Affichage Certificat: <b>30.01.2026</b> Délai de recours: <b>30.04.2026</b>
2026	BE_HIE_02_25	Installation pompe à chaleur	126/4235 Section E de Berbourg	Autorisée le: 07.01.2026 Affichage Certificat: <b>07.01.2026</b> Délai de recours: <b>07.04.2026</b>
2025	BE_KEL_02_25	Rénovation maison	1492/0 Section E de Berbourg	Autorisée le: 17.12.2025 Affichage Certificat: <b>19.12.2025</b> Délai de recours: <b>19.03.2026</b>
2025	LE_SCHE_ 1353-3069_25	Installation temporaire d'un mât de mesure de vent	1353/3069 Section A de Lellig	Autorisée le: 17.12.2025 Affichage Certificat: <b>19.12.2025</b> Délai de recours: <b>19.03.2026</b>
2025	MA_FEE_12_25	Aménagement extérieur	201/4353 Section B de Manternach	Autorisée le: 17.12.2025 Affichage Certificat: <b>19.12.2025</b> Délai de recours: <b>19.03.2026</b>
2025	BE_KEI_03_25	Construction d'une pergola	743/2615 Section D de l'Eglise	Autorisée le: 17.12.2025 Affichage Certificat: <b>19.12.2025</b> Délai de recours: <b>19.03.2026</b>
2026				
<p>Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.</p> <p>Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.</p>				

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique,  
 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.